

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérés alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant :

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Le prêtre et l'œuvre de la colonisation dans notre pays.

Causerie Agricole : Association forestière de la Province de Québec ; sa deuxième convention annuelle et élection des directeurs de cette association.

Sujets divers : L'agriculture au Conseil Législatif ; discours de l'Hon. M. F. X. O. Méthot à l'occasion des amendements proposés à la loi sur l'agriculture, par l'Hon. Premier ministre, M. J. J. Ross.—Réponse de l'Hon. M. Ross aux discours prononcés sur cette importante question.—Culture du céleri.—Apiculture : De la visite des ruches ; examen de l'intérieur d'une ruche ; de l'arrivée des ruches au lieu de leur destination.

Choses et autres : L'agriculture, premier besoin de l'homme.—L'instruction agricole et le travail manuel des champs.—L'ordre et la propreté sur une ferme.

Recettes : Procédés pour nettoyer l'argenterie, les objets en cuivre dorés ou non dorés, et le fer.

A nos lecteurs.—Depuis quelques semaines il nous a fallu suspendre la publication de nos articles ordinaires sur l'agriculture afin de donner place au compte-rendu des délibérations du Conseil Législatif, à l'occasion des changements projetés à la loi sur l'agriculture. Ces débats d'une haute importance ont donné la mesure de ce que le Gouvernement de la Province de Québec se propose de faire pour le plus grand avantage de la classe agricole, et nous avons cru qu'ils intéresseraient nos lecteurs.

Vente de graines de jardin par Hector A. Proulx, gérant de la "Gazette des Campagnes."—Les lecteurs de la Gazette des Campagnes ont dû recevoir un catalogue des différentes graines en vente par notre Gérant, comme agent de la maison de M. D. M. Ferry & Cie. Nous prions nos abonnés qui auraient besoin de graines, de ne pas tarder à en faire la commande le plus tôt possible, afin qu'ils n'éprouvent aucun retard dans leur réception. Les lettres de demandes de graines devront être adressées à

HECTOR A. PROULX,
Ste Anne de la Pocatière, P. Q.

Le gérant de la Gazette des Campagnes, Hector A. Proulx offre en vente des volumes de littérature très intéressante Voir son annonce au No 35 de la Gazette des Campagnes.

REVUE DE LA SEMAINE

Le prêtre et l'œuvre de la colonisation dans notre pays. —Nos lecteurs savent déjà que le Révd M. Antoine Labelle, l'apôtre infatigable de la colonisation, est actuellement en Europe comme délégué pour promouvoir l'œuvre de la colonisation dans notre pays. Nous apprenons que partout il est accueilli avec la plus grande faveur.

Voici ce que nous lisons dans un journal français publié à Rome, le Journal de Rome :

"Le gouvernement fédéral du Canada vient d'envoyer en Europe M. Antoine Labelle, curé de Saint-Jérôme, afin de recruter des colons en France, en Belgique et en Suisse pour défricher les terres de l'Outouais et du Nord Ouest.

"En notre siècle, il pourrait paraître étrange à certains hommes qu'un prêtre soit chargé par un gouvernement de cette importante mission. Ne dit-on pas le prêtre opposé à tout progrès de civilisation, irréconciliable avec les idées de son temps, obstacle perpétuel au bonheur et au développement d'un peuple ?

"Ce n'est pas ainsi qu'on en juge au Canada. C'est à l'Eglise que cette terre doit son indépendance et sa prospérité. C'est l'Eglise la première qui a porté chez elle la civilisation, non pas une civilisation bâtarde, une civilisation imprégnée de toutes les idées funestes de nos jours, mais une civilisation que le siècle de Louis XIV, dans tout l'éclat de sa gloire et de son génie, pouvait seul créer et promouvoir.

"Les premiers colons du Canada furent chrétiens et foncièrement chrétiens. Qui ne redit avec bonheur les noms de Champlain, de Montmagny, de Frontenac ?

"Qui n'a senti battre son cœur d'un généreux patriotisme au récit de ces luttes gigantesques entreprises par ces hommes de courage et de foi pour la liberté de leur pays ? Qui n'a été ému et ravi d'un sentiment de profonde admiration en voyant sur les

origines de l'histoire de ce peuple se dessiner la figure douce et majestueuse de Mgr de Montmorency-Laval? C'était bien l'apôtre qu'il fallait à ces nouvelles contrées pour les gagner à la France et à Dieu. Une vaste intelligence, un grand cœur d'évêque, un courage digne de ses illustres aïeux, et, par dessus tout, une sainteté qui ne se démentit dans aucune épreuve, et que l'Eglise, nous l'espérons, couronnera bientôt. Tel se montra Mgr de Montmorency-Laval. Il trouva de dignes et puissants auxiliaires dans les Pères Recollets et les Pères Jésuites, qui furent les premiers missionnaires de ces contrées.

"Lorsqu'on le coucha dans la tombe, l'œuvre d'évangélisation et de colonisation était prospère au Canada. Les successeurs de Mgr Laval sur le siège de Québec, les évêques de Montréal, des Trois-Rivières de Saint-Hyacinthe, d'Ottawa, de Rimouski et de Sherbrooke, évêchés créés successivement depuis, eurent à honneur de continuer les traditions du saint archevêque en se dévouant sans trêve ni merci au bien-être de leur pays: et pour ne parler que d'un diocèse en particulier, ce n'est pas sans un vif intérêt et une admiration profonde que nous avons entendu naguère Mgr Racine, premier évêque de Chicoutimi, nous raconter les commencements pénibles de son vaste diocèse au milieu des bois et des grands lacs. Tout était à créer, tout était à faire: forêts immenses à détruire, fleuves à retenir dans des barrières rendus infranchissables, vastes champs à défricher et à cultiver, travail gigantesque que les bénédictions de l'Eglise peuvent seules rendre profitable et fécond.

"Avec les bénédictions des évêques, les encouragements du clergé et l'appui constant du gouvernement, l'œuvre de la colonisation se poursuit encore de nos jours active, prospère et pleine d'espérance. Tous les ans on voit des familles nombreuses quitter les grandes villes, les grands centres, où l'industrie ne peut les occuper, pour s'en aller dans le nord du Canada former de nouvelles fermes, bientôt de nouvelles paroisses, et bientôt de nouvelles villes....."

Il y a quelques semaines à peine, le député du comté de l'Islet à l'Assemblée Législative, M. Charles Marcotte, prenant part à une question ayant rapport à la colonisation, rendait hommage au patriotisme de quelques prêtres canadiens qui ont si largement contribué à faire du Lac St Jean ce qu'il est aujourd'hui et qui promet tant pour l'avenir. Nous citons ici les paroles de M. Marcotte:

"..... M. l'Orateur, nous aussi dans le district de Québec nous avons eu nos apôtres de la colonisation. Nous aussi nous avons eu dans de dignes et vénérés prêtres des hommes courageux qui ont tout bravé, même l'indifférence des gouvernements. Je veux parler, M. l'Orateur, de ceux qui ont fondé il y environ trente ans, la société de colonisation de l'Est et Kamouraska. Je veux nommer le Révd M. François Pilote, alors supérieur du collège Ste Anne; le Révd M. N. T. Hébert, curé de Kamouraska, et le vénérable M. F. X. Delage, ancien curé de l'Islet, dont j'ai l'honneur d'avoir été et d'être encore le protégé.

"Fasse, le ciel, M. l'Orateur, que le protecteur n'ait jamais à rougir du protégé.

"M. l'Orateur, je serais injuste si je ne mentionnais pas le nom des personnes qui ont été pour ainsi dire

le nerf de cette entreprise, en fournissant les approvisionnements nécessaires.

"Les maisons J. B. Renaud, Simard et Chinic, Hamel et frères, maisons qui ont continué à prospérer sous la sage direction des hommes qui les conduisent maintenant avec tant d'habileté, ont contribué beaucoup au succès de cette entreprise.

"Si nous nous reportons, M. l'Orateur, à trente ans et plus en arrière, il sera facile de comprendre quel courage il a fallu à ces hommes pour s'aventurer dans la région du Lac St-Jean et aller planter leurs tentes à l'endroit où aujourd'hui existe le beau village d'Hébertville.

"Ces hommes comprenaient déjà l'importance de la vallée du Lac Saint-Jean. Ils avaient découvert que cette vallée serait plus tard le grenier de la province de Québec et le boulevard de la nationalité canadienne-française, et ils savaient que tôt ou tard le gouvernement serait forcé de se hâter d'arriver aux richesses jusqu'à présent ignorées de la vallée du Lac St Jean, et que pour y arriver au plus tôt, il favoriserait la construction d'un chemin de fer.

"Aujourd'hui, M. l'Orateur, nous sommes rendus au temps que souhaitent les promoteurs de la colonisation du Lac St Jean. Nous sommes appelés à accorder du secours pour la construction de cette voie ferrée qui est tant désirée. Ne craignons pas d'appuyer ces vues patriotiques. Là est l'avenir de Québec plus que dans le Pacifique. Et disons bien fort aux hommes qui sont à la tête de cette entreprise "marchez droit et fermes, le pays est derrière vous pour vous supporter."

"Voyez donc, M. l'Orateur, le bénéfice que le province réalisera lorsque le chemin de fer sillonnera la vallée du Lac St-Jean. Cette vallée comprend encore trente millions d'acres de terres incultes. Aujourd'hui, ces terres valent à peine vingt centins l'acre. De sorte que ces trente millions d'acres de terre ne représentent un capital que de six millions de piastres. Le chemin terminé, je crois être en deça de la vérité en estimant ces mêmes terres à une piastre de l'acre. De sorte que la construction de ce chemin de fer augmentera la richesse de la province de vingt quatre millions, et nous aurons colonisé cette partie importante du pays....."

CAUSERIE AGRICOLE

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Nous croyons utile à nos lecteurs de donner ici un résumé des délibérations de la convention annuelle de l'Association forestière de la Province de Québec, qui eut lieu dans une des salles de l'Assemblée Législative, le 11 avril dernier.

Comme nous le disions dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, la question du reboisement de nos forêts, et le bon aménagement de celles qui existent déjà est plus importante et plus sérieuse que ne le pensent nombre de cultivateurs qui sont si peu soucieux à l'égard de nos riches forêts.

Pour peu que cet état de choses continue, avant qu'il soit vingt-cinq ans, la Province de Québec ne produira pas la quantité de bois de construction et d'industrie nécessaire à sa consommation, de même

que pour le chauffage. On a donc lieu de trouver notre situation déplorable pour le présent, effrayante pour l'avenir, et de se demander s'il n'y a pas un moyen d'y remédier.

Ce moyen, grâce à l'initiative d'hommes profondément dévoués aux intérêts agricoles de notre pays, est tout trouvé par l'établissement d'une "association forestière" destinée à répandre dans nos campagnes, par tous les moyens possibles, la connaissance et le goût de la sylviculture, qui sera une source de richesse et de prospérité pour notre pays.

Mais pour arriver au succès, il ne suffit pas que de la bonne volonté et l'exemple des hommes de cœur et de dévouement; mais il faut aussi le concours réel et constant de ceux qui devront profiter de ce beau mouvement: les cultivateurs. C'est pourquoi, l'Hon. M. H. G. Joly, président de "l'association forestière," leur fait un appel chaleureux qui aura son écho chez ceux qui ont à cœur leurs propres intérêts.

Pour notre part, comme journaliste agricole, nous avons promis notre bien faible concours à cette association dont nous pourrions plus tard apprécier le mérite par les nombreux services qu'elle aura rendus à notre pays. Voici comment l'Hon. M. Joly a accueilli l'offre de service que nous faisons aux directeurs de cette association:

"C'est une grande satisfaction pour moi d'apprendre que vous sympathisez si largement avec l'œuvre de l'association forestière, et que vous nous promettez votre concours le plus énergique.

"Vous appréciez trop bien l'importance de cette question, pour que j'y revienne maintenant; mais soyez certain que vous rendrez de grands services en attirant l'attention sur la sylviculture, comme vous avez si bien réussi à le faire pour l'agriculture....."

Cet appel de la part d'un agronome aussi distingué est non seulement un précieux encouragement à nos bien faibles travaux, mais il nous dicte le devoir que nous avons à remplir comme journaliste agricole: c'est-à-dire, de ne pas rester indifférent à tout ce qui peut, de loin comme de près, contribuer au progrès agricole.

Nous sommes heureux de voir associé à ce beau mouvement l'Hon. Commissaire de Terres de la Couronne, M. W. W. Lynch, auquel sont confiés le soin et la garde de belles et nombreuses forêts qui pourraient augmenter en valeur, si nous nous attachions à mettre en pratique les recommandations qui nous sont faites en suivant les règlements pour la bonne régie et l'entretien de ces forêts assises pour la plupart sur de bons sols. C'est aux agents des terres et aux gardes forestiers d'être d'une scrupuleuse exactitude quant à faire exécuter les règlements qui régissent nos forêts.

En effet, il est difficile, en parcourant les forêts du domaine de la Couronne, ou les bois des particuliers, de ne pas être, le plus souvent, frappé du triste état dans lequel ils se trouvent, au point de vue de l'accroissement des bois et de leur entretien; la coupe des bois est faite sans discernement et avec la plus grande imprévoyance. On est aussi frappé du triste spectacle que présentent un grand nombre d'arbres, dont les troncs couverts de plaies béantes, de bosses, de tronçons de branches mortes, accusent une désastreuse incurie et des pratiques plus désastreuses encore. Nous devons cultiver nos forêts, comme nous

cultivons nos terres arables et nos jardins; en agissant ainsi, nous ferons plus que tripler la valeur de nos forêts, de nos sucreries susceptibles aussi de nous accorder de grands profits et de nous payer largement de nos travaux: dussions-nous pour cela consacrer les bras dont on dispose sur une ferme, pendant une journée, même plusieurs journées dans l'année, à l'élagage des bois.

Nous pourrions citer plusieurs exemples à l'appui de ce que nous avançons, et nous en mentionnerons un qui est à notre connaissance personnelle. Un cultivateur de Ste Hélène de Kamouraska achetait, il y a une dizaine d'années, une érablière située à un mille à peu près de sa résidence, qu'il paya \$200. Pendant deux années, et à plusieurs reprises différentes, il fit faire des travaux d'élagage et d'éclaircissement, qu'il surveillait lui-même; à ce point, que plusieurs de ses amis, qu'il pouvait accuser d'ignorance, se moquaient de lui, parce qu'il faisait des dépenses qui leur paraissaient extravagantes. Cette érablière, pour n'être pas la plus considérable, est aujourd'hui la mieux tenue que l'on puisse rencontrer, et elle lui donne, toute dépense payée, un revenu annuel dépassant cent piastres, par la fabrication du sucre d'érable pour lequel il obtient, depuis plusieurs années, le premier prix à l'exposition agricole du comté de Kamouraska. Il vend ce sucre 12 à 14 cts la livre, et l'on se le dispute à ce prix. Nous ne croyons pas qu'il vendrait cette érablière aujourd'hui, au prix de \$800. C'est assurément de l'argent bien placé, et il n'a pas à regretter les travaux qu'il y a fait faire et qui n'ont pas dépassé en valeur \$50 pendant les deux premières années. Actuellement, l'entretien de cette érablière n'exige pas plus qu'une couple de journée de travail, chaque année, à part le temps de la fabrication du sucre chaque printemps. Dans l'espace de dix à douze ans, croyons-nous, ce cultivateur a donc réussi à donner une valeur de \$800 à une sucrerie qui valait il y a dix à douze que \$200.

Si le temps et l'espace nous le permettaient, nous pourrions donner plusieurs autres exemples de ce genre qui pourraient être suivis dans toutes les anciennes paroisses de nos campagnes, et augmenter d'autant la richesse de notre pays.

Le danger de voir diminuer outre mesure les bois nécessaires à la construction, à l'industrie comme pour le chauffage, et la perspective de voir nos forêts doubler et tripler même de valeur si nous savions les bien entretenir, les multiplier même là où le sol est impropre à d'autres cultures, ont frappé les esprits prévoyants. Le cri d'alarme en est jeté par la "Société forestière de la Province de Québec" qui proclame bien haut l'urgence des reboisements. C'est à cette œuvre de désintéressement que les membres de cette association convient tous les cultivateurs du pays. Puissent-ils recevoir le concours des sociétés d'agriculture et des cercles agricoles qui se sont imposé la noble tâche de protéger l'agriculture, et des cercles agricoles qui ont entrepris la belle mission de protéger l'agriculture, au moyen d'une grande émulation. Le concours unanime de toutes ces sociétés, réuni à la société forestière, sera le plus grand bienfait agricole rendu au pays.

La 2me convention annuelle de l'Association forestière de la Province de Québec, a eu lieu dans cette

ville le 11 avril, dernier ayant un auditoire d'élite composé de l'Hon. Commissaire des terres de la Couronne, d'une vingtaine de députés de l'Assemblée Législative, de l'assistant commissaire de l'agriculture M. S. Lesage, du directeur de l'agriculture M. Ed. A. Barnard, d'un nombre considérable de sylviculteurs de la Province, et des rédacteurs du *Journal d'agriculture* et de la *Gazette des Campagnes*.

L'Hon. M. H. G. Joly présidait la convention, ayant pour secrétaire M. Ed. A. Barnard.

L'Hon. M. Joly fit le discours d'ouverture avec le talent et surtout la conviction qu'il y met quand il sait travailler à une œuvre qui lui est si cher et à laquelle il a consacré la plus grande partie de sa vie, même ses moments de loisir : l'agriculture et tout ce qui se rattache à cette œuvre patriotique par excellence.

M. Joly a exposé le but de cette société en des termes pathétiques bien propres à stimuler le zèle de son auditoire, en faveur d'un aussi belle cause. Il a donné la note du dévouement dont on devrait être animé à la propagation de la culture forestière. De suite, il a jeté sur le champ des délibérations des idées et des plans bien propres à assurer le succès de la propagande active qu'il nous conseillait, afin d'assurer à notre pays une richesse inépuisable par la culture des arbres forestiers et leur bon entretien. Il a parfaitement démontré les avantages que nous retirerions en protégeant nos forêts, et en créant de nouvelles forêts là où le colon avait agi avec la plus grande imprévoyance et sans souci pour l'avenir. Il nous donna des renseignements complets et essentiellement pratiques sur les meilleurs moyens à prendre pour amener parmi nos populations rurales le goût de la culture des arbres forestiers. Il fit un appel chaleureux aux hommes de dévouement, en les invitant à mettre à contribution leurs connaissances en sylviculture, afin d'assurer à l'association forestière le succès dans la nouvelle et difficile mission qu'elle vient de s'aroguer ; difficile parce qu'elle n'est pas suffisamment comprise par ceux qui doivent en profiter. Il conseilla à son auditoire d'agir surtout avec désintéressement, dans ce patriotique mouvement, parce que nous ne devons pas nous-mêmes profiter des avantages qui en découleront ; mais la génération à venir fera plus tard l'éloge de notre désintéressement, en appréciant la richesse inépuisable que nous leur aurons légué, et en suivant l'exemple que nous leur aurons donné alors qu'ils n'étaient que de jeunes enfants. A leur tour, ils apprendront à leurs enfants à travailler pour assurer la richesse de la génération future : c'est ainsi que le goût de la sylviculture se perpétuera de génération en génération, et que ceux qui en profiteront n'auront que des éloges à fuir de leurs aïeux.—M. Joly, en terminant ses remarques, fut chaleureusement applaudi.

L'Hon. M. W. W. Lynch, commissaire des terres de la Couronne, tout en faisant l'éloge du but que voulait atteindre cette association, dit qu'elle devrait prêter main forte au gouvernement, dans l'exécution de règlements par lesquels le colon tout aussi bien que le marchand de bois pourraient y trouver leurs intérêts, sans que les intérêts de l'un fussent sacrifiés au détriment de l'autre. Avec l'appui de l'association forestière, le concours et la bonne volonté des culti-

vateurs comme le désintéressement des marchands de bois, tous y trouveraient leur compte, et le Gouvernement pourrait assurer pour l'avenir une richesse immense au pays par la richesse de ses forêts et leur bon aménagement.

L'Hon. M. L. Beaubien, qui n'est pas étranger à la sylviculture au point de vue théorique et pratique, comme il en a donné des preuves par les immenses propriétés qu'il possède, garnies d'essences forestières de toutes sortes et d'immenses vergers dont il retire de grands profits, fit part de ses expériences et des moyens qu'il faudrait employer pour assurer à l'association forestière le succès dans la mission qu'elle désire poursuivre avec la plus grande activité.

Plusieurs cultivateurs de haute renommée ont pris part à la discussion.

A la séance de l'après midi, M. J. C. Chapais a donné lecture du travail que nous avons publié, sous sa signature, dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, à l'occasion de la "Fête des arbres." Après cette intéressante lecture, il a été question de choisir les jours de la célébration de cette fête, et des moyens à prendre pour inviter nos populations rurales à y prendre part d'une manière générale dans nos villes comme à la campagne.

M. Barnard a proposé que des stations expérimentales fussent établies pour la plantation de toutes espèces d'arbres forestiers et fruitiers. M. S. Lesage a suggéré, comme moyen d'obtenir ce but, d'établir des pépinières qui seraient sous la direction de nos écoles d'agriculture.

La considération de ce nouveau projet a été remise à plus tard ; puis l'on procéda à l'élection des officiers pour la nouvelle année.

Président, l'Hon. M. H. G. Joly ; vice-présidents, J. K. Ward et L. H. Massue ; secrétaire, J. X. Perrault ; secrétaire correspondant et trésorier, J. C. Chapais.

L'Hon. M. Lynch a proposé un vote de remerciements au président, l'Hon. M. H. G. Joly, pour les nombreux services qu'il a rendus à la cause forestière qu'il a conduite dans la voie du succès, grâce à son précieux concours. Cette résolution, de même qu'un vote de remerciement au président temporaire de l'association, M. Ed. A. Barnard, ont été adoptés au milieu des plus vifs applaudissements.

L'agriculture au Conseil Législatif.

Nous continuons aujourd'hui à donner la suite des remarquables discours prononcés au Conseil Législatif, le 16 avril dernier, à l'occasion des amendements à la loi actuelle du département de l'agriculture et des travaux publics, proposés par l'hon. Premier Ministre M. Ross.

Voici le discours de l'Hon. Conseiller législatif pour la division Lavallière, M. F. X. O. Méthot, et la réponse de l'Hon. M. Ross à tous les discours qui ont été prononcés ce jour là, à l'occasion des changements proposés à la loi sur l'agriculture dans la Province de Québec :

L'honorable M. Méthot.—Je me réjouis de tout cœur des éloges et des compliments flatteurs qui ont été adressés à l'honorable premier ministre, dont le dévouement à la cause agricole est hautement apprécié par le public. Il est aussi de mon devoir de féliciter les honorables conseillers qui viennent d'être

désignés sous le nom de membres de la loyale opposition, et je m'empresse de me joindre à cette opposition en ce sens que j'aurais voulu voir des changements plus radicaux.

Le partage Popinon de l'honorable représentant de la division de La Salle au sujet des sociétés d'agriculture. On a constaté des abus énormes dans certaines localités. J'avais espéré des modifications plus tranchées sous ce rapport. Des circonstances incontrôlables ont sans aucun doute, empêché l'honorable premier ministre de nous donner ce que nous attendions. Toutefois, nous pouvons considérer ce projet de loi comme un avant-coureur d'autres mesures plus radicales.....

Je diffère d'opinion avec l'honorable conseiller représentant la division des Mille-Isles quant au changement proposé pour tenir nos expositions provinciales. Cet honorable conseiller demande en quoi pêche le mode actuel. Ce mode pêche en ce qu'il nous donne toujours des déficits, tandis qu'ailleurs nous constatons des profits considérables avec des compagnies à fonds social chargées du soin des expositions. Mais on dit que ces compagnies voudront faire de l'argent et ne pourront pas donner des primes assez élevées. Oui, ces compagnies chercheront à faire de l'argent, c'est évident; mais pour atteindre cette fin, elles prendront les moyens d'attirer les concurrents et les visiteurs : elles devront tenir à ce que leurs expositions se composent des meilleurs produits du pays et des instruments agricoles les plus perfectionnés. Ce sont là des moyens de faire de l'argent, et aussi de tenir des expositions qui contribueront puissamment au progrès de l'agriculture dans notre province. L'expérience aux États-Unis et dans la province d'Ontario a prouvé que ces expositions sont les plus belles et que les compagnies font en même temps de bonnes affaires. Si l'on fait de l'argent, on donne aussi un grand élan à l'agriculture; cet argent produit d'excellents résultats.

Il existe dans notre province un défaut que je ne puis passer sous silence; les expositions sont trop fréquentes. J'approuve entièrement les remarques de l'honorable représentant des Mille-Isles à ce sujet. Ces expositions si souvent répétées ne donnent pas les avantages que nous devrions en attendre.

Le deuxième paragraphe du projet de loi ne laisse rien à désirer. Je ne donnerai pas de plus longues explications sur cette question; je ne parlerai pas de l'importance des races canadiennes; car il est reconnu qu'elles sont supérieures à celles qu'on se plaît à vanter le plus.

Le troisième paragraphe est moins long que le deuxième, mais il est, suivant moi, bien plus important quant aux résultats immédiats. Tout le monde admet que nos cercles agricoles rendent de très grands services aux pays. Eh bien! la nouvelle loi nous donnera des cercles tout formés dans les réunions des directeurs des sociétés d'agriculture dans chaque paroisse ou chaque canton. Dans un comté, il y a vingt, trente et même quarante directeurs de sociétés d'agriculture, et en général le président est choisi parmi nos meilleurs agriculteurs. Le dimanche, supposons, le président réunira les sociétaires et leur soumettra les questions posées par le département de l'agriculture. Chacun fera connaître ses vues sur les sujets soumis par le gouvernement; dans ces réunions les sociétaires s'accoutumeront à parler d'agriculture et à discuter les questions qui intéressent les cultivateurs. Ces assemblées seront une source de renseignements les plus précieux pour le cultivateur. Ce moyen suggéré par le gouvernement pour faire progresser l'art agricole sera un achèvement vers les cercles.

L'honorable premier ministre a déclaré, dans son admirable discours, qu'il se propose d'envoyer des conférenciers dans les localités qui les demanderont. Je me permettrai de faire ici une suggestion qui, dans mon humble opinion, est destinée à produire un bien incalculable. Je désirerais que ces conférenciers fussent accompagnés par des cultivateurs pratiques et dont l'expérience fait pour ainsi dire autorité. C'est d'après mon expérience personnelle que je prends la liberté de faire cette remarque. Ces cultivateurs intelligents se mêleront aux assistants et leur démontreront qu'il faut procéder graduellement pour arriver à un succès complet.

Je suis tout à fait en faveur du projet d'encourager nos écoles d'agriculture en remanquant le travail des élèves; c'est un moyen infailible d'en augmenter le nombre. Nous voyons souvent des cultivateurs qui aimeraient à faire des améliorations sur leurs fermes, mais qui ne peuvent les réaliser faute de connaissances suffisantes; ces cultivateurs aimeraient ainsi envoyer leurs enfants à une école, mais leurs moyens ne leur permettent pas de s'imposer ces sacrifices. Le crédit affecté à encourager les élèves sera un facteur puissant pour répandre

l'instruction agricole dans notre province, et je félicite le gouvernement sur ce point.

Je dois aussi adresser mes félicitations au gouvernement à cause de la sage décision qu'il a prise de dépenser entièrement les argents votés pour l'agriculture. Jusqu'à ce jour un montant élevé des deniers publics retournait au trésor provincial, parce que les sociétés d'agriculture ne se conformaient pas aux règlements. A l'avenir, les sommes retournées aux instituteurs seront distribuées en parts égales aux sociétés qui auront rempli les obligations voulues. De cette manière, nous suivrons le meilleur chemin : c'est-à-dire récompenser ceux qui font bien et punir ceux qui font mal.

Avec l'espoir de voir bientôt d'autres changements plus considérables, je reprendrai mon siège en félicitant le gouvernement, et l'honorable premier ministre en particulier, d'avoir ouvert une nouvelle voie de progrès à l'agriculture en cette province.

L'honorable M. Ross.—Je me lève pour faire face à l'opposition d'un nouveau genre qui vient de voir le jour en cette chambre. Cette opposition me paraît désireuse d'aider le gouvernement dans l'adoption des mesures qu'il propose pour le développement de notre agriculture. Je félicite les honorables membres de la loyale opposition, et en particulier celui qui a pris le titre de chef de cette opposition, des paroles sympathiques qu'ils ont prononcées à mon adresse.

Je répondrai brièvement au reproche de ne pas avoir introduit dans la législation des mesures plus radicales, des changements plus considérables. Je crois que le temps n'est pas encore arrivé de présenter ces mesures radicales, de faire ces changements considérables. En agriculture, il faut procéder graduellement et même avec tâtonnement—qu'on me pardonne cette expression; car notre peuple n'est pas disposé à rompre entièrement avec la routine.

Il n'y a pas longtemps nous avons entendu dire sur tous les tons et crier sur tous les toits que les sociétés d'agriculture étaient mauvaises, qu'elles ne produisaient aucun bon résultat et qu'elles avaient ouvert la porte à une foule d'abus. Aussitôt après, la chanson a changé: On disait partout qu'il n'y avait rien de mieux que nos sociétés d'agriculture. Je suis d'opinion qu'il faut des réformes dans ces sortes de sociétés; car pour m'enquérir des abus qu'on voyait partout, j'ai fait faire une inspection minutieuse par une personne compétente. Cet inspecteur a visité toutes nos sociétés et a préparé un rapport fait avec beaucoup de zèle et d'intelligence. Ce rapport fera partie du rapport du département de l'agriculture. Vous verrez qu'il s'est glissé une foule d'abus dans nos sociétés d'agriculture. Connaître ces abus, c'est déjà un pas de fait dans la voie du progrès. Nous travaillerons maintenant à les faire disparaître.

Le Conseil d'agriculture a peut-être ses petits défauts, mais il ne faut pas oublier qu'il rend de grands services à la province. Ce conseil est peut-être nécessaire, mais nous devons y introduire des réformes avant longtemps.

L'honorable représentant des Mille-Isles a parlé du changement de mode de tenir les expositions provinciales. Je dois dire que l'ancien système n'a produit aucun résultat satisfaisant et l'on a fini par tomber dans la routine sous ce rapport comme sous les autres. Les expositions sont devenues de moins en moins intéressantes et de plus en plus dispendieuses.

Le changement projeté n'a pas seulement pour but de faire disparaître les déficits,—car le gouvernement aurait été disposé à supporter de plus grandes dépenses encore, s'il avait obtenu de meilleurs résultats—mais encore d'arriver à un moyen pratique, plus satisfaisant et dont les conséquences seront plus sensibles. Voilà pourquoi nous demandons ce changement.

Dans la province d'Ontario, on a fait disparaître les déficits et l'on a obtenu en même temps de meilleurs résultats. Le gouvernement ne considère pas si la population est plus nombreuse là-bas qu'ici, mais ce qu'il constate d'abord, c'est que nos voisins obtiennent de plus grands avantages du système actuellement en vigueur. Du reste, c'est un essai que le gouvernement veut faire, et s'il ne répond pas à notre attente, il sera encore temps de revenir sur nos pas. Nous ne voulons pas faire d'engagements qui puissent être préjudiciables à la population agricole.

L'honorable représentant des Mille-Isles a suggéré, comme moyen de faire réussir le "livre d'or" d'accorder des mentions honorables aux heureux concurrents. Le gouvernement, en ordonnant des concours généraux, fera distribuer des prix et accordera des mentions honorables aux exposants qui se distingueront le plus. Ce dernier système est très économique, et

comme le gouvernement pratique la plus stricte économie, il ne manquera pas de le mettre en vigueur.

L'honorable conseiller pour la Durantaye mérite aussi mes remerciements les plus sincères pour les remarques élogieuses qu'il a faites sur le projet de loi que j'ai en l'honneur de vous soumettre. Quant aux inquiétudes qu'il a exprimées au sujet de Québec, je puis le rassurer en lui disant que le district de Québec sera mis sur le même pied que celui de Montréal. Le gouvernement prendra des arrangements avec une compagnie à fonds social, pour que les expositions aient lieu à Québec, à Montréal et dans d'autres villes.

L'honorable chef de l'opposition, le représentant de la division de Mille-Isles, a exprimé lui aussi, des inquiétudes sur le projet du gouvernement d'ajouter une boucherie et une fromagerie à chaque école d'agriculture; il redoute la concurrence dans la vente des produits. Je lui répondrai d'abord que ces fabriques ne seront pas nombreuses, puisque nous n'avons que trois écoles d'agriculture; par conséquent la concurrence ne peut pas être bien terrible, car les produits ne seront pas très abondants.

Le Gouvernement veut, par ce moyen, se procurer les services de professeurs habiles et parfaitement qualifiés, et nos écoles d'agriculture nous fourniront les hommes qu'il nous faut pour répandre les connaissances agricoles. Je compte beaucoup sur le résultat de ces établissements qui ne porteront aucun préjudice aux entreprises privées. Au contraire, nous serons plus en état de favoriser ces sortes d'industries quand nous aurons à notre disposition un plus grand nombre de personnes qualifiées pour diriger ces fabriques.

Je compte aussi sur ce changement comme moyen d'augmenter le nombre des élèves dans ces collèges agricoles. Ces écoles ne sont pas assez fréquentées, il faut de toute nécessité les encourager dans le sens que j'ai indiqué.

Culture du céleri.

La graine de céleri doit être semée sur une couche légère de terre. Dès que les plants sont levés, ils doivent être plantés dans une couche de terre riche, à trois pouces de distance, ou bien placés en rangs éloignés aussi de trois pouces. Plus tard on éclaircit ces plants, de manière à laisser la même distance entre chaque plant.

Le sol qui convient à la culture du céleri, doit être composé moitié de vieux fumier bien fermenté, et moitié de bonne terre de jardin, avec un peu de sable; il ne doit pas avoir plus de six pouces de profondeur, doit être placé sur une surface plane et dure qui empêche les racines de pénétrer, et s'il est possible doit être ombragé.

En juin ou commencement de juillet, suivant l'avancement des plants, on fait des tranchées de quinze à dix-huit pieds de largeur et d'un pied de profondeur, et cela dans un morceau de terre riche et humide; on jette la terre des deux côtés des tranchées. Si le sous-sol est mauvais, on doit le jeter d'un côté, et de l'autre la terre de la surface.

On doit ensuite remplir ces tranchées aux deux tiers avec du fumier bien fermenté; on mêle la terre de la surface, de manière que ces tranchées se trouvent comblées.

Avant d'y placer les jeunes plants, la terre doit être bien arrosée, ensuite on les sépare les uns des autres en coupant la terre avec un couteau, de manière à conserver autour de jeunes plants un morceau de terre carré que l'on enterre facilement avec eux; ce qui est très utile en ce que ça préserve les jeunes plants lorsqu'on les transplante.

On place ces plants dans les tranchées, à la distance de huit à neuf pouces les uns des autres et on les arrose bien. Si le temps est très sec, les rangs doivent

être ombragés pendant quelques jours, et arrosés journellement jusqu'à ce que les plants aient commencé à croître de nouveau; après cela, il faut encore arroser abondamment toutes les fois que le temps est sec, vu que le céleri demande une grande humidité pour être grand et tendre.

A mesure que les jeunes plants croissent, il est nécessaire de les renchausser toutes les semaines, et cela un jour sec. On saisit d'une main les feuilles du jeune plant, tandis que de l'autre main on ramène la terre autour de la tige, prenant bien garde que la terre ne parvienne pas dans le cœur des jeunes plantes; autrement cela contribuerait à les faire pourrir.

Apiculture.

De la visite des ruches.—Un propriétaire d'abeilles doit s'imposer la loi de visiter souvent ses ruches dans tous les temps de l'année; il est certain que c'est un moyen de familiariser les abeilles avec lui, au point qu'il pourra en approcher sans crainte d'en être piqué, ce qu'un étranger ne ferait pas sans danger.

Ces visites doivent se faire en marchant doucement sans toucher aux ruches, à moins que cela ne soit absolument nécessaire. On les examinera de tous côtés, on s'arrêtera quelque temps devant chacune d'elles pour observer ce qui s'y passe, et, si elles exigent quelques soins, on s'en occupera sur-le-champ, ou le soir, si rien ne presse.

Examen de l'intérieur d'une ruche.—Règle générale, il ne faut soulever les ruches que le plus rarement possible et dans une absolue nécessité, car il est prouvé que celles auxquelles on touche souvent produisent moins que celles qu'on laisse tranquilles.

Lorsqu'on est obligé de visiter l'intérieur d'une ruche, on la penche sur le côté; voilà l'usage ordinaire qui, dans l'été, exige très peu de temps; il est préférable de se placer derrière la ruche en la penchant en avant; par ce moyen on est moins exposé, et nous avons plus de temps pour l'observer que de l'autre manière.

Si c'est un nouvel essaim qu'on veuille examiner, il serait dangereux de pencher la ruche, parce que les rayons n'ont encore aucune consistance; il faut alors la soulever perpendiculairement, à une hauteur suffisante, pour pouvoir observer l'intérieur, ayant l'attention d'être placé derrière la ruche, ainsi que nous venons de le dire.

Une attention bien essentielle, quand on visite l'intérieur d'une ruche, c'est de ne point souffler sur les abeilles; la moindre négligence à cet égard deviendrait funeste à l'observateur.

De l'arrivée des ruches au lieu de leur destination.—Quand les ruches sont arrivées au lieu de leur destination, il faut les décharger auprès de l'endroit où on doit les placer. Si cela ne peut pas, on les y transportera avant d'ôter le linge qui les enveloppe.

On délie les cordes et on abat le linge, alors les abeilles sortent en grand nombre par toutes les ouvertures qu'elles trouvent; il faut se hâter de mettre sous les ruches un morceau de bois de pierre, afin de donner de l'air aux mouches et de faciliter leur rentrée, qui ne tardera pas à s'effectuer, surtout s'il fait froid ou s'il fait du vent.

Pour faire cette opération, il sera bon d'être garni avec de la toile, des gants de peau de mouton et un masque de fil d'archal, afin d'éviter les piqûres.

Choses et autres.

L'agriculture, premier besoin de l'homme.—Les premiers besoins de l'homme donnèrent naissance à l'agriculture, à cette science bienfaisante, qui grandit et marcha avec la civilisation, et qui ne cessera de grandir et de marcher avec elle, aussi longtemps que l'homme saura en reconnaître les précieux avantages.

L'instruction agricole et le travail manuel.—Soit ignorance, soit préjugés, on ne voit dans l'agriculture, la première, la plus étendue, la plus importante, la plus positive, la plus noble de toutes les sciences, que le travail manuel de l'homme des champs; suivant un très grand nombre de cultivateurs, dans le sillon plus ou moins mal tracé, réside toute la science agricole: ce n'est cependant que la partie brute de féconder la terre. Cependant, en agriculture, il est des connaissances spéciales d'un ordre plus élevé. Il appartient à nos gouvernants, aux hommes instruits et à tous ceux qui sont placés dans des conditions favorables au point de vue des connaissances agricoles théorique et pratique, de donner à l'agriculture l'essor qui lui est nécessaire, dans l'intérêt du bien-être de l'humanité et dans celui de la prospérité d'un pays.

Apprendre aux hommes, à ses concitoyens, à trouver le bien-être sur le sol de l'héritage, est un moyen de s'acquitter dignement envers la société, d'obtenir ses suffrages et son estime, d'acquiescer même des titres honorables, tout en servant ses intérêts particuliers.

L'ignorance des peuples, assez souvent la négligence des gouvernements, parfois une fausse économie, sont les seules causes des souffrances, des maux qui pèsent sur l'agriculture.

L'ordre et la propreté.—L'ordre et la propreté doivent être le luxe du cultivateur: dans les champs, à la maison et dans tous les bâtiments de la ferme. Dans l'ordre et la propreté, le pauvre colon même trouve un adoucissement à ses pénibles travaux.

L'ordre donne l'amour du travail, la source du pain quotidien.

La propreté fait haïr les haillons de la misère, la paresse et tous les vices qu'elle engendre.

RECETTES

Procédés pour nettoyer l'argenterie.

Faire une pâte avec de l'eau et de la suie bien tamisée; avec cette pâte, frotter l'argenterie, la rincer et la passer ensuite à sec dans le blanc d'Espagne.

Voici un autre procédé: Faire une lessive de savon dans laquelle on fera dissoudre un peu d'alun; laver bien l'argenterie avec une brosse fine dans cette lessive, la frotter ensuite avec du blanc d'Espagne et bien essuyer les pièces.

Nettoyer les objets en cuivre dorés ou non dorés.

Frotter d'abord avec force l'objet à nettoyer avec de l'osaille ou l'intérieur d'un citron, laver la pièce, la bien essuyer et la frotter avec du blanc d'Espagne. Si les objets en cuivre à nettoyer sont couverts de cire ou de suif, on les fera préalablement tremper dans l'eau bouillante.

Procédé pour nettoyer le fer.

Faire une pâte liquide avec de la brique pulvérisée et du vinaigre, couvrir de cette pâte un papier dit papier de verre, frotter fort, sécher avec du blanc d'Espagne, et essuyer. Le fer est alors aussi propre, aussi clair que possible.

A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS-BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St Jacques, MONTREAL

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
District de Rimouski.

COUR DE CIRCUIT.

No. 2341.

Dame FLORA DAMOUR, de la paroisse de St Simon, veuve de feu Magloire Danjou, en son vivant, marchand, du même lieu, en sa qualité de Tutrice d'héritage édue en justice suivant Tutelle homologuée enregistrée à Jean-Magloire, Charles, Joséphine, Emélie et Aglaé Danjou, tous enfants mineurs issus du mariage du dit Magloire Danjou et de la dite Flora Damour,

Demanderesse,

vs.

FERDINAND GAGNON, ci-devant de la paroisse de St-Simon, cultivateur et actuellement aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Le vingt septième jour d'avril 1885,

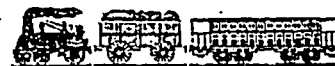
Devant le Greffier en vacance.

Il est ordonné, sur requête de la Demanderesse, par F. F. Rouleau, écrl., son Procureur, et vu qu'il appert du rapport de J. George Pelletier, un des huissiers de ce District, annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur n'a pu être assigné en la dite paroisse de St Simon vu qu'il a quitté son domicile dans la Province de Québec où il a laissé des biens immobiliers, que lui, Défendeur, soit notifié par un avis à être inséré deux fois en langue française dans le papier-nouvelles la Gazette des Campagnes, publié à Ste Anne de la Pointe, et dans le papier-nouvelles The Saturday Budget, publié en la cité de Québec, de comparaitre et répondre à l'action de la Demanderesse sous deux mois de la dernière insertion du dit avis et que faute par lui de ce faire il soit permis à la Demanderesse de procéder à Jugement comme dans une cause par défaut.

LETENDRE & CHAMBERLAND,

G. C. C.

7 mai 1885.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1884--Arrangement pour la saison d'hiver--1885

Le et après lundi, 1er décembre, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit:

Pour Lévis.....	12.32 A. M.
Pour Lévis.....	9.46 A. M.
Pour St Jean et Halifax..	10.38 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup..	3.27 P. M.
Pour Lévis.....	4.09 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup..	9.52 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., novembre 1882

VEAUX CANADIENS-JERSEYS, A VENDRE.

Les mères de ces veaux proviennent d'un superbe taureau Jersey pur sang, frère de MARY ANN OF ST LAMBERTS, laquelle a produit 267 livres de beurre dans onze mois. Le père de ces veaux est également un Jersey pur de grand prix.—Il a coûté \$500 A TROIS MOIS et il a été importé par

M. ROMES STEPHENS, DE ST LAMBERT,

Péleveur de MARY ANN. Ce taureau est également magnifique.

On peut voir ces veaux, ainsi que leur père et mère, sur la ferme du sous-signé à Trois-Rivières, en s'adressant à M. Thomas Fortin, Chemin des Forges.

Pour tous autres détails, s'adresser à

ED. A. BARNARD,
Directeur de l'agriculture, Québec.

A VENDRE

À LA

FERME-MODELE DU COLLEGE DE STE ANNE :

- 2 taureaux Ayrshire, avec pedigree, de 5 ans.
- 1 taureau Ayrshire, avec pedigree, de 1 an.
- 2 taureaux Ayrshire, avec pedigree, de 1 mois.
- 1 taureau Durham, sans pedigree, de 3 ans.

Aussi : plusieurs taureaux et génisses Ayrshire de 1 mois, sans pedigree.

S'adresser à **JOSEPH ROY,**
Directeur de la ferme-modèle,
Ste Anne de la Pocatière.

Ecrémeuse de lait "Laval."—Pour beur- reries, fromageries et laïteries de grandes exploitations.

AVANTAGES.

1o. On peut séparer la crème du lait immédiatement après le trayage.

2o. On obtient 10 à 15 pour cent plus de beurre que par tout autre système.

3o. Le lait et la crème peuvent être utilisés de 24 à 36 heures plus tôt que par tout autre méthode.

4o. L'appareil est facile à nettoyer et ne demande pas de fortes fondations.

5o. Il exige moins d'espace que tout autre machine du même genre.

6o. Construction simple.—Force motrice convenable : celle d'un cheval ordinaire ou l'équivalent. Capacité : 750 à 800 livres de lait à l'heure.

2,653 de ces machines sont maintenant en usage en Europe et en Amérique.

Pour plus amples informations, pour commandes, etc., adressez-vous à

LEFRANCOIS & THIBOUTOT.

110, rue St Paul, Québec

Les mêmes ont un assortiment général de machines agricoles, à la disposition des cultivateurs : Hache-paille.—Machines à battre.—Cribles vannours et séparateurs.—Battes de Linch.—Machines à moulin de Vessot, etc.

11 décembre 1824.

Venant d'être imprimé et en vente au Bureau de la Gazette des Campagnes :

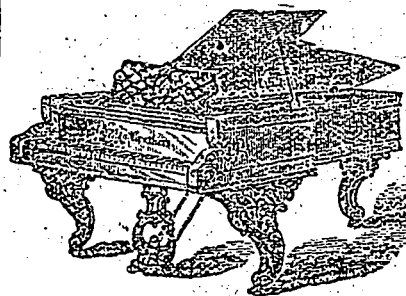
LE PARFAIT MARECHAL EXPERT MODERNE, manuel complet de l'amateur et du marchand de chevaux, de l'artiste vétérinaire et du maréchal ferrant, ouvrage extrait des meilleurs auteurs anciens et modernes; mis en ordre et complété par M. Marcelicour, artiste vétérinaire. Prix : 35 cts.

PIANOS HAZELTON

De New-York

Répondant aux goûts artistiques les plus recherchés

Son délicieux—Touche parfaite—Solidité à toute épreuve
établie par un demi-siècle d'expérience.



New-York 1853 :
PREMIER PRIX

New-Jersey 1860 :
PREMIER PRIX

Philadelphie 1876 :
Diplôme d'honneur
et
Médaille de Mérite.

MONTRÉAL 1880 :

DEUX DIPLOMES D'HONNEUR ET PREMIER PRIX EXTRA
au-dessus de tous les compétiteurs, sans exception.

OFFICIEL

Exposition de la Puissance, Montréal 1880.

Premier Prix Extra.

Classe X, Groupe I, Sec. extra. Grand piano carré à trois cordes.

HAZELTON FRÈRES, N.-Y.

1880

Montréal, Province de Québec,
EXPOSITION DE LA PUISSANCE.

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM. Hazelton Frères, N.-Y., pour le meilleur piano carré à trois cordes, pour supériorité du son, du mécanisme et de la fabrication au-dessus de tous les compétiteurs.

L. H. MASSUE, Président.
GEORGES LECLÈRE,
S. C. STEVENSON,
Sec. conjoints.

1880

Montréal, Province de Québec,
EXPOSITION DE LA PUISSANCE.

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM. Hazelton Frères, N. Y., pour piano droit, pour richesse, pureté, qualité chantante, délicatesse et puissance de son, avec touche élastique et excellence de construction.

L. H. MASSUE, Président.
GEORGES LECLÈRE,
S. C. STEVENSON,
Sec. conjoints.

Ces récompenses ont été décernées sur la recommandation unanime des cinq juges dans la classe X. Le piano Albert Weber, de New-York, était au nombre des compétiteurs du même groupe et de la même section. Les pianos Hazelton n'étaient pas aux Expositions de Montréal de 1881 et 1882.

À part les pianos carrés, je viens de recevoir un assortiment considérable de PIANOS DROITS qui ont été examinés et admirés par les sommités musicales, à Montréal.

Les artistes et les acheteurs sont spécialement invités à venir les examiner eux-mêmes.

Toujours en magasin l'assortiment le plus considérable de pianos et d'Orgues qu'il y ait en Canada.

L. E. N. PRATTE,

IMPORTATEUR DE PIANOS,

No. 1676 rue NOTRE-DAME

(Près de l'église Notre-Dame.)

MONTRÉAL.